

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 5 JUIN 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	25	25 + 2 pouvoirs

Date de convocation
29 mai 2026
Date de publication
8 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, Maire.

Présents : Rui-Manuel ABRANTES, Michel AUBRY, Evelynne BOCQUET, Philippe BORDE, Anthony CARRE, Anita DANGIN, Serkan DANISKAN, Kévin DE AMARAL, Marie-José DECHANET, Simone DEVAUX, Carine ERARD, Claudine ERARD, Nadine HERRERO, Marie-Christine JANISEK, Pierre Frédéric MAITRE, Carmen MONNE, Vincenzo NATELLA, Hugo PINTO, Régis RENARD, Jean-Baptiste SCHREINER, Eric SLANGEN, Virginie VAIRELLES, Denis VERGEOT, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.

Représentés : Emmanuel PROVIN pouvoir donné à Denis VERGEOT, Véronique ROUSSEL pouvoir donné à Carmen MONNE.

Madame Simone DEVAUX a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 10_05062026

N°10 : REMBOURSEMENT FACTURES EAU LEA & LEO
Rapporteur : Madame Claudine ERARD

Par courrier en date du 15 avril 2026, nous avons été informés par la société Léa&Léo, gestionnaire de la Maison de l'Enfance intercommunale qu'ils s'étaient indûment acquittés des factures d'eau correspondant au logement occupé par le club de foot situé à l'étage de la maison de l'enfance sis 3 rue Pierre de Coubertin.

Ces factures concernent la période du 2 janvier 2023 au 31 juillet 2025 pour la somme de 924.33 euros. La commune étant propriétaire du logement concerné qu'elle met à la disposition de clubs sportifs, il convient de procéder au remboursement de ces sommes à la société Léa&Léo.

Considérant l'avis favorable des commissions des Finances et ressources humaines et Attractivité économique, touristique, culturelle et de loisirs du 26 mai 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le remboursement de la somme de 924.33 euros à la société Léa&Léo concernant le règlement des factures d'eau de janvier 2023 à juillet 2025 du logement appartenant à la commune et mis à disposition des clubs sportifs,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre l'ensemble des actes nécessaires à ce remboursement.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube



.....*Simone Deroux*....., secrétaire de séance